

**Mémoire déposé à la commission parlementaire  
traitant du projet de loi 124**

***Inquiétudes au sujet de la mise en place du  
projet de loi 124 et recommandations***

**présenté par**

**Anne-Marie Ménard  
Présidente du conseil d'administration  
CPE Le petit monde de Caliméro.**

**Novembre 2005**

## Présentation de l'auteure

Je suis mère de deux enfants qui fréquentent un service de garde en milieu familial attaché au CPE Le petit monde de Caliméro. Je suis, depuis quatre ans, membre du conseil d'administration de ce CPE de St-Jean-sur-Richelieu. D'abord au poste de trésorière, puis au poste de présidente depuis 2 ans. Je suis aussi directrice d'une école primaire dans un milieu rural défavorisé. L'éducation des enfants est donc d'une grande importance pour moi. Par ma profession et par mon engagement au CPE, je suis à même de témoigner et de constater l'immense travail effectué au fil des ans pour bâtir le très beau réseau des CPE. Les impacts de notre réseau ne se limitent pas au monde préscolaire, mais bien jusque dans le monde scolaire.

## Introduction

Suite au dépôt du projet de loi 124, j'ai pris connaissance, avec mes collègues du conseil d'administration de notre CPE, de son contenu. Malheureusement, je m'interroge sérieusement sur la pertinence de ce projet de loi. Mes interrogations sont nombreuses, mais principalement au niveau des nombreux impacts des bureaux coordonnateurs sur la vie et la survie des milieux familiaux actuels. Dans un souci de clarté et de simplicité, je vous transmets mes inquiétudes de façon brève et concise.

Je m'inquiète pour :

- 1- **La qualité des contrôles effectués en milieu familial.** Comment peut-on espérer avoir un meilleur contrôle quand on enlève deux visites obligatoires ? Nous en avons quatre, on nous en propose deux. Le temps est long entre deux visites et les chances d'avoir de nouveaux dangers auront doublées.
- 2- **L'aide aux éducatrices en milieu familial.** Les CPE ont développé un lien de confiance important entre les éducatrices en milieu familial et les conseillères pédagogiques associées. Par ce lien, de nombreux échanges ont lieu sur une base régulière. Les éducatrices se sentent libres de pouvoir discuter

de leurs problèmes avec la conseillère. Avec le nombre grandissant d'enfants en difficultés, les éducatrices doivent au fil des jours demander du soutien qu'elles obtiennent rapidement dans notre structure actuelle. De nombreux partenariats avec les intervenants locaux (CSSS, CMR, SRSOR, CLD, DPJ, police) ont été rédigés et c'est tout le réseau (installation et milieu familial) qui en bénéficie. Comment, dans une méga structure, peut-on espérer développer un lien si fort si on associe un grand nombre d'éducatrice à une seule personne ? Comment le bureau coordonnateur pourra-t-il gérer tous ces intervenants s'il doit couvrir plus d'une région? L'effet de masse est ici négatif.

- 3- **Les priorités des bureaux coordonnateurs.** Tel que décrit dans le projet de loi 124, l'aide et le soutien viennent au 7<sup>e</sup> rang des priorités de ces bureaux. Qui veillera au bon développement des activités et des projets éducatifs des éducatrices en milieu familial si 115 éducatrices sont référées en un bureau coordonnateur qui n'a pas, de toute façon, cette préoccupation comme priorité?
- 4- **La survie des petits CPE.** Les plus petits CPE qui comptent peu de places en installation et un volet familial plus développé seront à l'agonie en très peu de temps. Les dépenses, puisqu'elles sont actuellement réparties entre ces deux volets, augmenteront considérablement pour celui de l'installation. Ces mêmes dépenses ne pourront être assumées sans perte d'emploi et sans alourdir la tâche des éducatrices en place. Comment passer sous silence les pertes d'emplois indirectes (ouvriers d'entretien, secrétaires, aide technique, aide pédagogique) ? Le ministère ne pourra réengager tout le monde et c'est là une mesure d'économie peut enviable.
- 5- **Le sentiment d'appartenance des éducatrices en milieu familial.** En effet, les éducatrices ont, à l'heure actuelle, le choix de leur CPE. Un choix qu'elles peuvent effectuer en fonction des projets éducatifs, de la taille du CPE, des conditions de soutien et d'entraide en vigueur dans le CPE.

Maintenant, ce sera à elles de prendre la philosophie telle que proposée par le bureau coordonnateur. Plus question de gestion participative.

6- **La place des parents du milieu familial dans les décisions concernant l'éducation de leurs enfants.**

Actuellement, les parents peuvent faire partie des conseils d'administration et ainsi pouvoir participer à l'éducation de leurs enfants. Maintenant, oublions leur implication compte tenu que les bureaux coordonnateurs ne seront pas régis par un conseil d'administration. Les parents sont-ils si mauvais juges quand on parle de l'éducation de leurs enfants? Alors, pourquoi ne pas leur donner une place dans les décisions les concernant?

Je trouve décevant que l'on tente de démolir un système qui a fait ses preuves et qui est réputé à travers le monde. Il y a certes des améliorations à apporter au système de gestion et de répartition du financement, mais ce n'est pas l'ensemble qui est mauvais bien au contraire. Il suffirait d'écouter un peu les gens qui se donnent cœur et âme, jour après jour, pour l'ensemble des enfants du réseau pour qu'ils vous donnent les réponses. Combien de fois avons-nous ouvert les portes à qui voulait nous écouter sur les améliorations souhaitées et réalistes? Au moment où nous parlons de plus en plus de la responsabilisation des parents dans l'éducation de leurs enfants, vous souhaitez implanter une structure lourde et impersonnelle pour gérer leurs enfants; une structure dans laquelle il n'y a aucune place pour le parent. Je compte parmi ces milliers de parents bénévoles qui se dévouent pour les enfants du réseau. Depuis quatre années, j'ai acquis une expertise qui semble avoir été oubliée par nos instances. Ces bureaux coordonnateurs viennent détruire tous les efforts et tout ce travail d'équipe déjà établi. Ce travail fut le fruit de nombreuses réflexions, réunions et rencontres. Le réseau s'est bâti sur une période de huit années, mais il suffira d'une loi pour l'écraser.

**Recommandations**

- 1- Prendre en considération l'étude Grandir en qualité 2003 qui fut approuvée par tous les partenaires du milieu des CPE. Les recommandations incluses sont un excellent début et ne fait pas table rase de tout ce qui a été fait avant.
- 2- Revoir la distribution du financement, c'est-à-dire la méthode de partage entre le milieu familial et le volet installation.
- 3- Annuler la création de bureaux coordonnateurs, mais permettre les projets de gestion commune des listes d'attente et des informations communes d'une association tel que présenté par les CPE de St-Hyacinthe. (L'étude est déjà complétée et serait moins onéreuse à l'État).
- 4- Conserver la place des parents dans les décisions concernant leurs enfants. Reconnaître aux parents l'expertise qu'ils ont face à leurs enfants.
- 5- Prioriser le soutien pédagogique et technique aux milieux familiaux. L'isolement peut devenir rapidement un manque de ressources et donc une baisse de la qualité des services.
- 6- Assurer un plus grand suivi auprès des éducatrices en milieu familial. Exiger un plus grand nombre d'heures de formation obligatoire pour entrer en fonction et par la suite, pour la formation continue. Garder le nombre de visites de contrôle à quatre.

Jusqu'à présent, je suis fière de l'évolution de nos éducatrices en milieu familial. Je suis fière du partenariat établi entre les parents et le CPE. Je suis fière de faire partie d'un réseau solide et envié. Je ne veux pas que l'on détruise mon réseau, je veux qu'on l'améliore.



Anne-Marie Ménard

Parent

Présidente, CPE Le petit monde de Caliméro

840, rue Richard-Dubreuil

St-Jean-sur-Richelieu, Qc

J2X 5H6

450-357-1075